

AL BARID BANK البريد بنك



Communication Financière

Résultats au 31 décembre 2023

- **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023**
- **COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2023**



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Al Barid Bank a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al Maghrib.

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

1. Périmètre de consolidation

Les normes IFRS 11, 10 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec Barid Cash ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminées en consolidation.

2- Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues. Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif.
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles.
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit.
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

3- Juste valeur

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, La norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe ABB utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- Les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché

utiliseront pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

4- Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- Diminué des remboursements en principal ;
- Majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- Diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

5- Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été classés par l'entité dans cette catégorie.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

6- Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

7- Forward looking

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques ; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le groupe ABB.



8- Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles :

Modèle du coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.
- Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs.
- Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires. Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Durée Sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

9- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.
- Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité.
- Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée Sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeurs identifiés sont éliminés.

10- Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soit des terrains ou des constructions en cours.

Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

11- Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- De nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;

- Un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

Test SPPI	Modèle de gestion	Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / vente
Satisfaisant	Collecte	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Collecte et vente	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat
Non satisfaisant	Collecte	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat
	Collecte et vente	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

* (OCI : Other comprehensive income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux premières catégories (coût amorti ou JV-OCI) ;
- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

Evaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur de marché ; s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.



Ulterieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés. Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme. Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes. Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (JVR) OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente – AFS)
Actifs disponibles à la vente Instruments de dettes	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI) Instruments de dettes
Prêts et créances Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

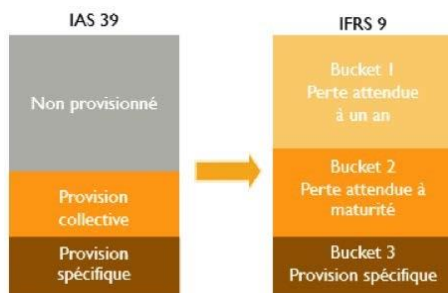
Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF
Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur

comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une "indication objective de dépréciation" (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un "accroissement significatif du risque de crédit" est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

Options retenues

Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- Les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;
- Les crédits avec 2, 1 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- Les crédits sont classés à partir de 4 impayés dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de 45% est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de 0% et 3%, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de 45% pour le calcul des ECL.

12- Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11

« Contrats de construction » et leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de pose des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

13- Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les indemnités de fin de contrat de travail : Ils sont versés lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite. La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.



Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

14- Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation.
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.

Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

Options retenues

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

15- Impôts sur les bénéfices

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilanciale.

L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement, sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber.

L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.

- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

16- Norme IFRS 16 : contrat de location

Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, sera comptabilisé l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



Options normatives retenues :

Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

Seuils d'exemption

Le groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location (≤ 12 mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué ($\leq 000\ 5$ USD).

Durée :

La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :

- Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

Loyers

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;
- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

17- Interprétation IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels. L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.



BILAN IFRS

		En milliers de DH	
		31/12/2023	31/12/2022
ACTIF IFRS			
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	Note 1	3 253 304	2 980 006
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 2	7 132 620	9 500 805
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		3 514 833	6 519 306
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		3 617 787	2 981 500
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3	15 820 507	19 411 762
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		15 820 507	19 411 762
recyclables		-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-
Titres au coût amorti	Note 4	15 213 539	9 302 093
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 5	36 172 232	35 479 516
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 6	11 344 521	9 408 627
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'impôts exigibles	Note 7	677 550	344 861
Actifs d'impôts différés	Note 7	735 178	504 435
Comptes de régularisation et autres actifs	Note 8	1 699 349	2 042 264
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immuebles de placement		12 514	12 514
Immobilisations corporelles	Note 9	1 217 817	1 349 991
Immobilisations incorporelles	Note 9	575 003	577 304
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL ACTIF		93 854 133	90 914 177

COMPTE DE RESULTAT IFRS

		En milliers de DH	
		31/12/2023	31/12/2022
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		2 276 910	1 813 597
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		1 287 985	673 102
Marge d'intérêts	Note 1	988 925	1 140 495
Commissions perçues		894 597	841 858
Commissions servies		124 607	83 433
Marge sur commissions	Note 2	769 990	758 426
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 3	662 910	(153 807)
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		519 204	76 657
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		143 707	(230 464)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 4	(32 700)	240 999
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		(32 700)	240 999
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	Note 5	75 505	72 080
Charges des autres activités	Note 5	118 774	117 167
Produit net Bancaire		2 345 856	1 941 027
Charges générales d'exploitation	Note 6	1 462 496	1 422 114
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations		227 276	231 636
Résultat brut d'exploitation		656 084	287 277
Coût du risque	Note 7	(158 103)	40 173
Résultat d'exploitation		497 981	327 451
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 8	431	529
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôts		498 412	327 979
Impôts sur les bénéfices	Note 9	203 583	171 984
Résultat net		294 829	155 995
Résultat hors groupe		-	-
Résultat net part du groupe		294 829	155 995

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

	En milliers de DH							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2022	976 772	82 688	-	1 659 018	-133 239	2 585 238	-	2 585 238
Autres mouvements								
Capitaux propres au 1er janvier 2023 corrigés	976 772	82 688	-	1 659 018	-133 239	2 585 238	-	2 585 238
Opérations sur capital	110 000	468	-	-116 650	-	-6 182	-	-6 182
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Autres								
Résultat de l'exercice				294 829		294 829		294 829
Immobilisations corporelles et incorporelles :								
Révaluations et cessions								
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat					147 502	147 502		147 502
Écarts de conversion : variation et transferts en résultat								
Gains ou pertes latents ou différés					147 502	147 502		147 502
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2023	1 086 772	83 156	-	1 837 196	14 262	3 021 387	-	3 021 387

BILAN IFRS

		En milliers de DH	
		31/12/2023	31/12/2022
PASSIF IFRS			
Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créances émis			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Note 5	15 878 451	16 988 958
Dettes envers la clientèle	Note 6	68 484 188	66 948 516
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	Note 7	200 366	26 505
Passifs d'impôts différés	Note 7	759 909	412 285
Comptes de régularisation et autres passifs	Note 8	2 788 711	2 302 619
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions pour risques et charges	Note 10	366 216	342 582
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		2 610	3 016
Dettes subordonnées	Note 11	2 352 293	1 304 459
Capitaux propres		3 021 387	2 585 238
Capital et réserves liées		1 169 928	1 059 460
Réserves consolidées		1 542 367	1 503 022
Part du Groupe		1 542 367	1 503 022
Part des minoritaires		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		14 262	(133 239)
Résultat de l'exercice		294 829	155 995
Part du Groupe		294 829	155 995
Part des minoritaires		-	-
TOTAL PASSIF		93 854 133	90 914 177

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôts	498 412	327 979
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	73 005	78 067
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-	(3 790)
+/- Dotations nettes aux provisions	158 103	(48 126)
+/- Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette (gain net) des activités d'investissement	(431)	(529)
+/- Perte nette (gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	(126 432)	(14 438)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	104 246	11 184
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 874 534	3 082 075
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(400 221)	5 915 982
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 217 416	(6 212 683)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	674 521	(521 702)
- Impôts versés	(203 583)	(171 753)
Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	8 162 667	2 091 917
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	8 765 324	2 431 081
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(5 911 446)	(6 590 728)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	7 002	62 306
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(5 904 444)	(6 528 422)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	42 339	(95 097)
+/- Autres flux provenant des activités de financement	1 047 835	702 006
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	1 090 174	606 909
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 951 054	(3 490 432)

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(1 199 851)	2 290 581
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 980 006	2 046 111
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(4 179 857)	244 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 751 203	(1 199 851)
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 253 304	2 980 006
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(502 101)	(4 179 857)
Variation de la trésorerie nette	3 951 054	(3 490 432)

NOTES DU BILAN

Note 1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse	2 446 682	2 128 652
Banques centrales	806 622	851 355
Trésor public		
Service des chèques postaux		
Banque centrale, trésor public, service des chèques postaux	806 622	851 355
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	3 253 304	2 980 006



Note 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En milliers de DH						
	31/12/2023			31/12/2022		
	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Actions et autres titres à revenu variable	3 514 833	3 617 787	7 132 620	6 519 306	2 981 500	9 500 805
REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR						
	31/12/2023			31/12/2022		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 514 833			6 519 306		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 617 787			2 981 500		
Total	7 132 620			9 500 805		

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH						
	31/12/2023			31/12/2022		
	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions
Bons du Trésor et valeurs assimilées	11 693 013	(38 640)		15 336 097	(183 651)	
Obligations	2 376 038	67 140	(21 013)	2 530 032	(40 418)	(24 203)
Titres de créances négociables	1 751 398	(3 237)	(7 410)	1 545 574	(8 664)	(6 723)
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	58			58		
Total	15 820 507	25 243	(28 422)	19 411 762	(232 732)	(30 926)
REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR						
	31/12/2023			31/12/2022		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		15 820 507	58		19 411 703	58
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations		21 012	69 430 (*)
Titres de créances négociables		7 410	
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Dépréciations au 31 décembre 2023		28 422	69 430
Dépréciations au 31 décembre 2022		30 926	69 430

(*) Provision durable IAS 39 classée en Bucket 3

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	15 643 109		69 430
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Exposition au 31 décembre 2023	15 643 109		69 430
Exposition au 31 décembre 2022	19 424 155		69 430

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

En milliers de DH		
	31/12/2023	31/12/2022
Titres de créance négociables	13 083 947	8 235 997
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	13 083 947	8 235 997
Autres titres de créance négociables		
Obligations	2 129 591	1 066 096
Obligations d'Etat	2 129 591	1 066 096
Autres obligations		
Total	15 213 539	9 302 093

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

En milliers de DH			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables			
Obligations d'Etat		15 791	
Autres obligations			
Dépréciations au 31 Décembre 2023		15 791	
Dépréciations au 31 Décembre 2022		6 177	

EXPOSITION PAR BUCKETS

En milliers de DH			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti	15 213 539		
Exposition au 31 Décembre 2023	15 213 539		
Exposition au 31 Décembre 2022	9 302 093		

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers de DH		
	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	374 441	422 796
Prêts	35 797 791	34 906 671
Opérations de pension		150 049
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	36 172 232	35 479 516
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	36 172 232	35 479 516

CREDIT

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	476 475	436 504
Emprunts	400 067	2 750 213
Opérations de pension	15 001 909	13 802 241
Total des dettes envers les établissements de crédit	15 878 451	16 988 958

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH		
	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	66 790	54 265
Prêts consentis à la clientèle	9 325 260	8 417 023
Opérations de pension	2 394 695	1 288 798
Opérations de location-financement		
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)	11 786 745	9 760 086
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(442 224)	(351 458)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	11 344 521	9 408 627

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	31 999 033	31 143 032
Comptes à terme	76 743	59 806
Comptes d'épargne	35 251 886	34 635 132
Bons de caisse	3 892	3 937
Opérations de pension		930 311
Autres comptes créditeurs	1 152 633,49	176 299
Total des dettes envers la clientèle	68 484 188	66 948 516

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	45 193	132 366	264 109
Hors Bilan	556		
Dépréciations au 31 Décembre 2023	45 749	132 366	264 109
Dépréciations au 31 Décembre 2022	41 108	114 342	196 009

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	8 071 011	509 142	566 854
Hors Bilan	202 134		
Expositions au 31 Décembre 2023	8 273 145	509 142	566 854
Expositions au 31 Décembre 2022	7 655 130	434 878	419 328

Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En milliers de DH		
	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants	677 550	344 861
Impôts différés	735 178	504 435
Actifs d'impôts courants et différés	1 412 728	849 295
Impôts courants	200 366	26 505
Impôts différés	759 909	412 285
Passifs d'impôts courants et différés	960 276	438 790



Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	323	597
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	1	285 256
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	139 204	123 254
Autres débiteurs et actifs divers	1 559 820	1 633 157
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 699 349	2 042 264
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement		
Charges à payer et produits constatés d'avance	314 434	265 973
Autres créditeurs et passifs divers	2 474 277	2 036 647
Total des comptes de régularisation et passifs divers	2 788 711	2 302 619

Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	En milliers de DH					
	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute comptable	amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	12 304	(3 236)	9 068	12 304	(3 040)	9 264
Equipement, mobilier, installations	479 478	(388 945)	90 533	475 226	(365 515)	109 711
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	1 854 243	(736 028)	1 118 216	1 809 537	(578 521)	1 231 016
Total Immobilisations corporelles	2 346 026	(1 128 209)	1 217 817	2 297 068	(947 076)	1 349 991
Logiciels informatiques acquis	164 500	(131 158)	33 341	148 502	(112 860)	35 642
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	541 661		541 661	541 661		541 661
dont fonds de commerce acquis	536 000		536 000	536 000		536 000
Total immobilisations incorporelles	706 161	(131 158)	575 003	690 163	(112 860)	577 304

Note 11 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Autres dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Emprunts subordonnés	2 352 293	1 304 459
à durée déterminée	602 780	602 460
à durée indéterminée	1 749 513	701 999
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	2 352 293	1 304 459

Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	En milliers de DH			
	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Provisions pour litige	8 554	966	5 091	4 429
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	334 028	67 474	39 715	361 787
Provisions pour risques et charges	342 582	68 440	44 806	366 216

Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement donnés	202 134	200 561
Etablissements de crédit		
Clientèle	95 451	110 255
Autres engagements en faveur de la clientèle	106 682	90 306
Engagements de financement reçus		
Etablissements de crédit		
Clientèle		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de garantie donnés	1 425 431	1 258 211
Etablissements de crédit	1 425 431	1 258 211
Clientèle		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions		
Engagements de garantie reçus	9 445 845	6 799 585
Etablissements de crédit	449 968	45 198
Clientèle	8 995 877	6 754 387

Note 13 - PARTIES LIEES

	En milliers de DH	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif		
Prêts, avances et titres		64 910
Comptes ordinaires		64 910
Prêts		
Titres		
Opérations de location financement		
Actifs divers		29 262
Total		94 171
Passif		
Dépôts		
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passifs divers		27 223
Total		27 223
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)		82 444
Prestations de services fournies		8 565
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		7 189
Autres		

NOTES DU COMPTE DE RESULTATS

Note 1 - MARGE D'INTERETS

	En milliers de DH					
	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	486 682	(727 519)	(240 837)	443 365	(350 680)	92 685
Comptes et prêts / emprunts	478 446	(654 003)	(175 557)	438 944	(296 567)	142 377
Opérations de pensions	8 237	(73 517)	(65 280)	4 421	(54 113)	(49 692)
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	953 033	(560 466)	392 567	665 057	(322 422)	342 635
Comptes et prêts / emprunts	952 378	(509 793)	442 585	664 872	(48 011)	616 861
Opérations de pensions	655	(509 793)	(509 138)	185	(274 411)	(274 226)
Emprunts émis par le Groupe						
Instrument de couverture des portefeuilles						
Autres						
Instrument de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transaction						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	399 370		399 370	524 087		524 087
Actifs au coût amorti	437 824		437 824	181 088		181 088
Total des produits et charges d'intérêt ou assimilés	2 276 910	(1 287 985)	988 925	1 813 597	(673 102)	1 140 495

Note 2 - COMMISSIONS NETTES

	En milliers de DH					
	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	359 989	(79 356)	280 634	311 379	(50 216)	261 162
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	357 602		357 602	308 154		308 154
Sur titres	2 387	(13 313)	(10 926)	3 225	(11 523)	(8 298)
De change		(66 043)	(66 043)		(38 693)	(38 693)
Sur autres instruments financiers						
Prestations de services bancaires et financiers	534 608	(45 252)	489 356	530 480	(33 216)	497 264
Produits nets sur moyens de paiement	295 229		295 229	295 860		295 860
Assurance				43 905		43 905
Autres	239 379	(45 252)	194 127	190 715	(33 216)	157 499
Produits nets de commissions	894 597	(124 607)	769 990	841 858	(83 433)	758 426



Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

	31/12/2023			31/12/2022		
	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	519 204	143 707	662 910	76 657	(230 464)	(153 807)
Instruments financiers dérivés						
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	519 204	143 707	662 910	76 657	(230 464)	(153 807)

Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Titres à revenu fixe	(32 700)	240 999
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées	(22 641)	227 156
Plus ou moins values de cession sur autres titres de créance	(10 059)	13 843

Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	75 505	118 774	(43 269)	72 080	117 167	(45 086)
Total net des produits et charges des autres activités	75 505	118 774	(43 269)	72 080	117 167	(45 086)

Note 6 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel	831 236	819 847
Impôts et taxes	78 861	76 323
Charges externes	493 450	493 824
Autres charges générales d'exploitation	58 949	32 119
Total	1 462 496	1 422 114

Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PERIODE

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Dotations nettes des reprises	(141 776)	59 923
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances	(90 766)	32 935
Dépréciation du risque de crédit des titres	(32 139)	(747)
Risques et charges	(18 871)	27 736
Dotations nettes des reprises	(16 328)	(19 750)
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(16 328)	(19 750)
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Coût du risque	(158 103)	40 173

Note 8 - GAINS ET PERTES SUR LES AUTRES ACTIFS

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	431	529
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	431	529

Note 9 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

CHARGE NETTE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Charge d'impôts courants	191 185	16 762
Charge nette d'impôt différés de l'exercice	12 295	155 222
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	203 480	171 984

TAUX EFFECTIF D'IMPOT

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôt	498 412	327 979
Charges d'impôt sur les bénéfices	203 583	171 984
Taux d'impôt effectif moyen	40,85%	52,44%

Note IAS 40 - Immeubles de placement

	En milliers de DH					
	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Reclassements et variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2023	Juste valeur au 31/12/2023
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	12 514	-	-	-	12 514	13 160
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-
	12 514	-	-	-	12 514	13 160

Note - IFRS 16

	En milliers de DH				
	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/2023
Variation du droit d'utilisation					
Immobilier					
Valeur brut	1 293 020	45 827	(8 238)	(30 483)	1 300 126
Amortissements et dépréciations	(431 555)	(149 477)	8 238	11 594	(561 200)
Total Immobilier	861 465	(103 649)		(18 889)	738 927
Mobilier					
Valeur brut	21 803	1 253	(813)	(26)	22 217
Amortissements et dépréciations	(4 875)	(4 794)	813	224	(8 631)
Total Mobilier	16 929	(3 541)		198	13 587
Total droit d'utilisation	878 394	(107 190)		(18 691)	752 513

	En milliers de DH				
	31/12/2022	Augmentations	Remboursements	Autres	31/12/2023
Variation de l'obligation locative					
Dettes locatives	904 539	47 080	(149 144)	(19 182)	783 293

Note - IFRS 16

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Détail des charges des contrats de location		
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	(23 489)	(26 427)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(154 270)	(153 569)
Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles	1 217 817	1 349 991
dont droits d'utilisation	752 513	878 394
Passifs au titre de la dette locative	31/12/2023	31/12/2022
Comptes de régularisation et autres passifs	2 788 711	2 302 631
dont dettes de location	783 293	904 539



COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca

GROUPE AL BARID BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire consolidée d'Al Barid Bank et sa filiale (Groupe ABB) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection des notes annexes relatives à l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3 021 387, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 294 829.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Al Barid Bank au 31 décembre 2023, conformément aux normes comptables Internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 29 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7, Boulevard Othman Eloul
Casablanca
Tél: 00 21 94 49 00 Fax: 00 21 29 88 10

Faiçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé



GOVERNANCE ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES D'AL BARID BANK

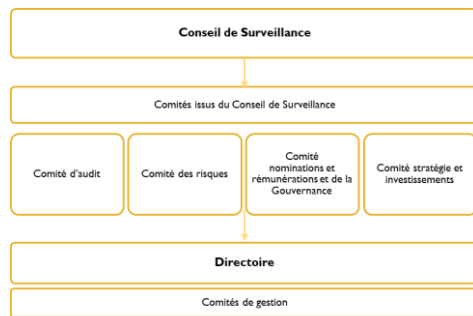
I- MODE DE GOUVERNANCE

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités consultatifs spécialisés. Ils contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance d'Al Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte 10 membres dont :

- Quatre mandats pour le groupe Barid Al-Maghrib ;
- Un mandat pour la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Cinq mandats représentant : le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Administration de la Défense nationale, la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, et l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat.

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre et Président du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2022-2025 Détient d'autres mandats notamment, au sein du groupe Barid Al-Maghrib Il occupe actuellement le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.
BARID AL MAGHRIB, représentée par M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2022-2025
Caisse de dépôt et de gestion, représentée par M. Khaïd SAFIR	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2022-2025 Il occupe actuellement le poste de Directeur Général de la CDG.
MRyad MEZZOUR	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2022 Mandat : 2022-2025 Détient plusieurs mandats notamment au sein de Barid Al Maghrib et d'Établissements Publics. Il occupe actuellement, le poste de Ministre de l'industrie et du commerce.
M. Aziz ALOUANE	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2017 Mandat actuel : 2022-2025 Il occupe actuellement, le poste de Chef de la Division de l'Activité Bancaire et de la Stabilité Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE).
M. Adnane MOUDDEN	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2013 Mandat actuel : 2022-2025 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support à Barid Al-Maghrib.
M. Abdeladim El MASSOUDI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2022 Mandat : 2022-2025 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en Charge du Pôle Contrôle Général à Barid Al-Maghrib.
M. Abdelaziz HOMMAN	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2022 Mandat : 2022-2025 Détient d'autres mandats dans des Établissements Publics. Il occupe actuellement le poste de Chef de la Division des Infrastructures à la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP).
M. Saïf Eddine SENOUCI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2025 Représentant du Ministère délégué chargé de l'Administration de la Défense Nationale.
M. Khalid ELHATTAB	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2026 Représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat (ANGSPE).

De nouveaux membres indépendants seront nommés lors des prochaines réunions du Conseil de Surveillance. Un administrateur est qualifié d'indépendant est, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, lorsqu'il n'entretient

aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :

- Ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
 - Ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
 - Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
 - Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
 - Ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
 - Ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
 - Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
 - Ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.
- La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité des nominations des rémunérations et de la Gouvernance.

Rôle du conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque.

Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et



passé en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque.

Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- Approuve les orientations stratégiques de la banque ;
- Procède à la surveillance des activités et des risques ;
- Examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire ;
- Ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique ;
- Prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la banque ;
- Définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques ;
- S'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la banque ;
- Définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid Bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion ;
- Examine les rapports émis par les différents comités spécialisés ;
- Procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- Veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupe, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées ;
- Autorise les conventions réglementées ;
- Approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques ;
- Met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la banque ;
- Prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes ;
- S'assure que la banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Le règlement intérieur consacre

notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires.

Réunions du conseil de surveillance

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre (4) fois par an. Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, comptes sociaux et consolidés trimestriels, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

Comités issus du conseil de l'organe d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet : des comptes de la Banque ;

Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes :

- L'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ;
- L'examen du résultat des missions réalisées par les fonctions de contrôle périodique ;
- Les Reportings sur le suivi des différentes recommandations.

Le Comité d'Audit est composé de :

- M. Adnane Moudden ; Président et Membre
- Représentant de la DEPP ; Membre
- Représentant de la DTFE ; Membre

Comité des risques

Le Comité des risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marché, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines ;

Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques ;

Dans le cadre de ses missions, le comité :

- Informe de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;
- Examine les limites de risques proposées par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance ;
- Donne un avis sur la cartographie des risques ;
- Procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
- Examine l'efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d'assurer la conformité de l'ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine ;
- Procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d'Al Barid Bank ;

En outre, lors de réunions tenues conjointement avec le comité d'audit, le comité des risques :

- Valide annuellement le plan d'audit établi par l'Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d'audit réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi.



Le Comité des Risques est composé de :

- M. Adnane Moudden ; Président et Membre
- M. Aziz Alouane ; Membre
- M. Khalid Safir ; Membre
- Représentant la DTFE ; Membre
- Représentant de la DEPP ; Membre

Comité nominations et rémunérations et de la Gouvernance

Le Comité nominations et rémunérations et de la Gouvernance se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque.
- Définir les règles et les pratiques de gouvernance de la Banque »

Le Comité des nominations et rémunérations et de la Gouvernance est composé de :

- M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi ; Président
- M. Khalid Safir ; Membre

Comité stratégie et investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;
- L'étude des projets de développement de la banque notamment en matière de :
 - o Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
 - o Opérations sur le capital de la Banque.

L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations.

Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi ; Président
- M. Khalid Safir ; Membre
- M. Aziz Alouane ; Membre

DIRECTOIRE

Composition du directoire

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de 4 membres :

M. Al-Amine NEJJAR	Membre et Président du Directoire Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2025 Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers.
M. M'hamed EL MOUSSAOUI	Membre du Directoire Premier mandat : 2010 Mandat : 2019-2024 Détient d'autres mandats : Administrateur de Barid Cash, Sofac et Jaida. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Support et Technologie.
M. Youssef BELHADJ	Membre du Directoire Premier mandat : 2016 Mandat : 2019-2024 Détient d'autres mandats : Administrateur de Barid Cash. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge de la Banque Commerciale.
M.KETTANI Mohammed	Membre du Directoire Premier Mandat : 2022 Mandat : 2022-2024 Détient d'autres mandats : Barid Cash Il est Secrétaire Général en charge des Risques et Conformité.

Rôle du directoire

L'organe de direction est l'organe exécutif d'Al Barid Bank, il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle de l'organe d'administration.

L'organe de direction prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre

les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres.

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur en veillant à l'application des pratiques de bonne Gouvernance.

Réunions du directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige et au minimum une fois au cours de chaque trimestre, sur convocation de son Président, ou suivant un calendrier préétabli fixé par le Directoire à l'initiative du Président pour délibérer sur les questions relevant des prérogatives du Directoire.

Les sujets abordés régulièrement par le Directoire ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

Comités issus du directoire

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, l'organe de direction a instauré un ensemble de Comités qui lui permettent de piloter la Banque et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence courant l'année 2023 :



Communication Financière au 31 décembre 2023



البريد بنك
AL BARID BANK

Comités	Attributions	Fréquence
Comité du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ; Suivi de la mise en œuvre du plan de développement stratégique ; Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc ; Suivre régulièrement les réalisations de la banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc.) ; Évaluer et émettre des propositions sur : <ul style="list-style-type: none"> les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'ABB et veiller au suivi de leur mise en œuvre ; la politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique. Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque. Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis ; Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ; Analyse de la veille stratégique et commerciale. 	Quinzaine
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque ; Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ; Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ; Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque. 	Trimestriel
Comité ALM et Placements	<ul style="list-style-type: none"> Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ; Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ; Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la Politique de placement et dans les limites risques approuvées par le Conseil de Surveillance ; Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placement de la Banque ; Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ; Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la Banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ; Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la Banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ; Assurer le pilotage des différentes activités par une meilleure gestion du couple gestion / rentabilité Contribuer à la définition de la stratégie financière et assurer le suivi des décisions prises, notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> Elaboration du système de tarification des crédits à la clientèle ; Gestion de la liquidité à moyen et long terme ; Gestion dynamique des fonds propres. 	Trimestriel
Comité Global des Risques	<ul style="list-style-type: none"> Supervise le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ; Suit l'évolution de la cartographie des risques ; S'assure que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ; Suit l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ; S'assure que les exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib sont respectées ; Ce comité est subdivisé en deux comités : Comité des Risques Opérationnels et Comité des Risques Financiers. 	3 fois par an
Comité Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> Veille sur la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la banque et des exigences réglementaires édictées par Bank Al-Maghrib ; Assure le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques. 	3 fois par an
Comité relations clientèle et Qualité	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ; Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ; Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ; Décider les améliorations du système de management de la Qualité ; Veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine ; Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives. 	Semestriel
Comité Conformité et Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les mécanismes de conformité et gouvernance relevant de ses compétences et suivre leur déploiement ; Suivre les réalisations et projets relatifs à la conformité ; Examiner les règles de gouvernance de la Banque ; Suivre le déploiement des règles de déontologie actées par la Banque ; Veiller à la sensibilisation des différentes entités de la Banque concernant les règles de gouvernances réglementaires et procédurales en vigueur. 	Semestriel



Comité Réseau	<ul style="list-style-type: none"> Suit les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ; Coordonne les actions de pilotage du réseau ; Assure une interface entre le réseau et le siège ; Suit les besoins de fonctionnement du réseau ; Suit les lancements de nouveaux produits. 	Trimestriel
Comité commercial	<ul style="list-style-type: none"> Analyse les réalisations commerciales ; Valide et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ; Passé en revue les actions du Développement Commercial ; Suit les actions de marketing, de communication et permet de : <ul style="list-style-type: none"> Valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ; Faire le point sur les différentes campagnes de communication ; Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; Faire le point sur la veille concurrentielle. 	Mensuel
Comité achats	<ul style="list-style-type: none"> Suivre, délibérer et arbitrer de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ; Met en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ; Propose toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions. 	Mensuel
Comité des crédits	<ul style="list-style-type: none"> Statuer sur les dossiers de crédits immobiliers ou à la consommation suivant les pouvoirs d'octroi ; Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes. 	Continu
Comité SI	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des projets SI ; Pilotage des projets SI et exposé de leur état d'avancement ; Exécution et suivi des orientations stratégiques décidées par les entités dirigeantes AL BARID BANK ; Prise en charge des besoins exprimés par les entités AL BARID BANK. 	Trimestriel
Comité RH	<ul style="list-style-type: none"> Définir les actions à mener par les entités concernées en matière de gestion des ressources humaines ; Assurer la politique de développement du capital humain (recrutement, nomination etc.) ; Piloter la gestion des affaires administratives et de rémunération et en assurer le suivi ; Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur. 	Trimestriel
Comité Nouveaux Produits	<ul style="list-style-type: none"> Statuer sur les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la banque ; Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; Mettre en place les orientations pour la mise en place de nouveaux produits ; Présentation des nouveaux produits. Présentation des éléments relatifs aux nouveaux produits : tarification, risques, conformité...etc. 	3 fois par an
Comité PCA	<ul style="list-style-type: none"> Faire le point et apporter les ajustements nécessaires la bonne gestion de la crise sanitaire ; Remonter les incidents et problèmes intervenus par domaine métier et décider des actions à mener afin de garantir la continuité de l'activité ; Veiller au bon déroulement des mesures mises en place et les adapter à l'évolution de la crise. 	Au besoin (quotidien/ hebdomadaire /mensuel)

2- Principaux acteurs de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une stratégie globale de gestion des risques validée par le Conseil de Surveillance qui définit le cadre d'appétence aux risques de la banque et les différents dispositifs pour une bonne maîtrise des risques. Cette stratégie est appuyée par des politiques détaillées par nature de risques.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

Secrétariat Général

Le Secrétariat Général a, notamment, pour mission de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités en optimisant la rentabilité de la Banque ajustée par les risques.

Risk Management

Rattaché au Secrétariat Général, le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux orientations du management de la Banque et des exigences réglementaires. Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent. Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la Banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus ;
- Définit, en concertation avec les métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;

- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;
- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient le Directoire informé de l'exposition de la Banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Produit les Reporting risques internes et réglementaires.

Division Conformité & Division Juridique

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

Audit Interne et Inspection

Ces deux entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la Banque. Elles sont rattachées à la Présidence du Directoire.

Direction Crédits

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque. Elle a pour



rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

Direction Contrôle Permanent

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la banque.

Elle est structurée en deux Divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

Quant à la Division Contrôle Permanent des Fonctions Centrales, elle est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office.
- Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Informations.
- Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique.
- Service Contrôle Achats.

Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

Normes et Sécurité des Systèmes d'Information

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

Directions opérationnelles

La responsabilité première en matière de contrôle et de gestion des risques demeure celle des pôles et métiers. En conséquence, les Directions opérationnelles (Réseau, Traitements et Flux, Activités de Marché...) intègrent la dimension risque et contrôle dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités.

3- Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

3-1 Description du dispositif du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et

Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- > Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- > Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

3-2 Niveaux de Contrôle

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- Le premier niveau de contrôle qui relève de la responsabilité des opérationnels qui doivent s'assurer que les opérations réalisées sont conformes aux procédures et réglementations en vigueur.
- Le deuxième niveau de contrôle relève de la responsabilité du niveau hiérarchique N+1.
- Le troisième niveau de contrôle est celui des fonctions de contrôle permanent, de gestion des risques et de la conformité.
- Le quatrième et dernier niveau de contrôle est réalisé par les fonctions de contrôle périodique : à savoir l'Audit Interne et l'Inspection.

En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargée de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

3-3 Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne

Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progiciel de « gestion des risques, contrôle, et audit interne » conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des Risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, de garantir la bonne exécution des plans d'audit et de contrôle et l'enregistrement des résultats d'interventions et de produire des

indicateurs et Reporting destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

4- Gestion des principaux risques de la Banque :

Sur base consolidée, la répartition des risques pondérés par nature est fournie dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2023	31.12.2022	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	10 466 083	9 750 391	7%
RISQUES DE MARCHE	6 308 164	9 188 832	-31%
RISQUES OPERATIONNELS	4 128 319	4 031 606	2%
TOTAL RISQUES PONDERES	20 902 566	22 970 829	-9%

4-1- Risques de crédit

Politique de crédit

En matière de crédit, Al Barid Bank a pour politique d'adresser le segment des particuliers en leur offrant une gamme complète de produits composée de l'avance sur salaire, du crédit immobilier et du crédit à la consommation.

L'avance sur salaire est gérée en interne. Tandis que la gestion des crédits à la consommation et immobiliers sont sous-traités chez des partenaires de référence (SOFAC pour le crédit à la consommation et WAFAIMMOBILIER pour le crédit immobilier).

Al Barid Bank octroie les crédits à l'ensemble des catégories socio-professionnelles (salariés, fonctionnaires de l'Etat, Marocains résidents à l'étranger (MRE), les clients à revenus irréguliers ou modestes éligibles au FOGARIM, ...etc).

Les plafonds des crédits, les règles d'octroi et les garanties exigées sont fixés dans des fiches-produits.

Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers.

Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :

- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;
- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Une couverture des risques par les garanties (garanties hypothécaires pour le Crédit immobilier, délégations d'indemnité d'assurance en cas de décès...)
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits
- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs et la durée des prêts ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits
- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;

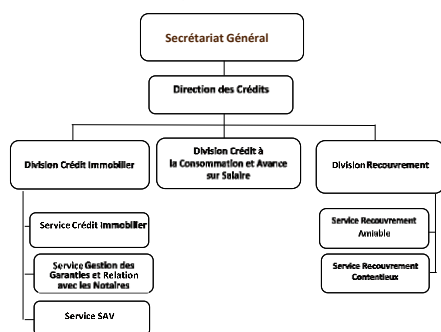


- Un dispositif de gestion des crédits sensibles
- Une gestion réactive du recouvrement amiable
- Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la banque centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

Organisation de la fonction crédits

La Direction Crédit est rattachée au Secrétariat Général. Elle est organisée en 3 divisions :



Les entités en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit sont les suivantes :

En matière de crédit immobilier :

Le prestataire Wafa IMMOBILIER assure la gestion du crédit immobilier pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion pour compte porte sur différents volets : l'étude-risque, la gestion des garanties, le recouvrement...etc.

Les autorisations des dossiers de crédit immobilier relèvent de la responsabilité des entités suivantes et ce, selon les niveaux de délégations en place au sein de la Banque :

- Le prestataire Wafa IMMOBILIER ;
- La Direction des Crédits d'Al Barid Bank ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial de la Banque ;
- Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédit (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière de crédit à la consommation :

Le prestataire SOFAC assure la gestion du crédit à la consommation pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion porte sur les différentes étapes de la chaîne de traitement des crédits à la

consommation : l'étude-risque, le recouvrement...etc.

Un système de délégation de pouvoirs d'autorisation des dossiers de crédit à la consommation a été mis en place. Ces pouvoirs sont octroyés, en fonction des montants des crédits, aux entités suivantes :

- La plateforme SOFAC ;
- La Direction des Crédits ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial ;
- Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédit (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière d'avances sur salaires :

L'autorisation des dossiers avances sur salaires incombe selon les montants en jeu et les délégations de pouvoirs définies aux entités suivantes :

- Les Directions Régionales ;
- La Direction des Crédits ;
- Le Pôle Secrétariat Général.

Le Service Risques de Crédit est l'entité en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit au niveau d'Al Barid Bank. Ce service relève de la Direction Adjointe Risk Management, elle-même rattachée au Secrétariat Général.

En matière de gestion des dépassements non autorisés sur compte :

- Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management : effectue un suivi quotidien des comptes enregistrant des dépassements non autorisés. Il identifie les anomalies ayant conduit à ces dépassements, remonte les alertes quotidiennes aux entités concernées et met en place en concertation avec les directions concernées des plans d'action pour corriger ces anomalies.

- La Division Recouvrement : cette Division est responsable du recouvrement des créances nées des dépassements non autorisés.

Procédures de traitements des crédits :

L'activité-crédit est encadrée par des procédures internes fixant les processus de traitement de ces crédits depuis la réception de la demande du client jusqu'à la clôture du dossier en passant par la gestion des événements SAV (rachats, changement de durée de remboursement...etc), le recouvrement et la délivrance de la main levée.

Centralisation des risques :

Al Barid Bank dispose d'une seule filiale, en l'occurrence Barid Cash qui est un établissement de paiement. Al Barid Bank étant la seule entité du groupe Barid Al Maghrib habilitée à distribuer les crédits à la clientèle, les seuls engagements (crédits) du groupe sont portés par Al Barid Bank. Celle-ci dispose d'un système d'information lui permettant d'avoir une visibilité, à tout moment sur l'ensemble des engagements et produits d'un client donné.

De plus, aucun dossier de crédit (Crédit Immobilier ou Crédit à la Consommation) ne dépasse 5% des fonds propres de la banque, ce qui dénote de la faible exposition au risque de concentration du crédit aux particuliers au niveau d'AL Barid Bank.

Système de cotation

Pour mieux évaluer les risques liés à l'octroi des crédits, et mieux apprécier le profil risque des demandeurs de crédit, Al Barid Bank s'appuie sur un système de Scoring.

Pour le Crédit à la Consommation, Une nouvelle grille de Scoring a été mise à jour en 2022. La méthode d'obtention de cette grille s'est basée sur l'estimation du comportement de toutes les demandes, pour développer un modèle de score sur les comportements observés et estimés. Ce scoring tient compte, notamment, des critères suivants :

- Durée du prêt, Montant du prêt / Revenu, Age client, Sexe Client, Situation au logement, Ancienneté dans l'emploi Client, Catégorie Profession client x Minimum Vital, Nombre d'impayés sur les 12 derniers mois.

Ce modèle de Scoring est évalué à travers l'indice de Gini ainsi que l'indice de stabilité.

Pour le Crédit Immobilier, AL BARID BANK s'appuie sur l'expertise de son partenaire Wafa Immobilier qui est responsabilisé contractuellement sur un coût du risque cible. Chaque demande de crédit immobilier fait l'objet d'une étude-risque détaillée appuyée par le rapport de solvabilité du client demandeur. Le financement du prêt immobilier donne lieu à l'inscription d'une hypothèque de premier rang en faveur d'Al Barid Bank.

Provisionnement des créances en souffrance :

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire 19/G de la banque centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé trimestriellement en associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

Périodicité de revue des dossiers de crédit :

Les dossiers de crédit sont revus à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an.



Ratio de solvabilité :

A fin décembre 2023, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'élève à :

	31.12.2023	31.12.2022
Ratio T1	19,24%	12,37%
Ratio T2	3,12%	2,63%
Ratio de solvabilité	22,36%	15,00%

A fin décembre 2023, le montant des risques pondérés de crédit, sur base consolidée, s'élève à 10 466 083,21 KDH comme le montre le tableau suivant :

	31.12.2023	31.12.2022	Variation en %
RISQUES DE CREDIT	10 466 083	9 750 391	7%

Approbation par le Conseil de Surveillance :

Le dispositif de gestion des risques de crédit est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de crédit est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par catégorie d'exposition, sur base consolidée.

Catégorie d'exposition	31.12.2023		31.12.2022		Variations en KDH	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements de crédit	147 791	11 823 254	135 623	10 850	12 168	11 812 404
Risques sur les entreprises	473 688	37 895 035	349 136	27 931	245 552	37 867 104
Risques sur le détail de détail	4 296 057	340 843 956	3 925 876	315 913	370 182	342 526 075
Risques autres actifs	5 546 552	443 728 383	5 341 754	427 340	204 601	443 297 042
Total des risques de crédit pondérés	10 466 083	837 286 657	9 750 243	780 031	715 840	836 506 626

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

4-2 Risque de concentration

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maxima de division des risques fixés par la banque centrale ainsi que des limites-risques internes.

L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	Credits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
5	3 851 395	-	0	-	-	1 300 761

4-3 Risques de marché

Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

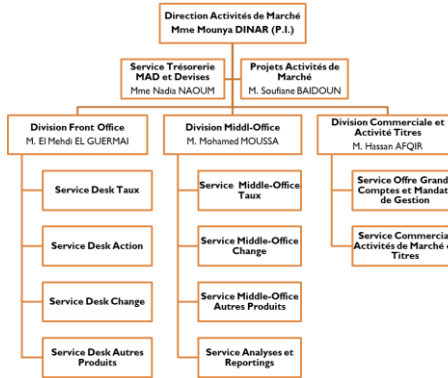
Le **risque de taux** est le risque de variation de la valeur des positions ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier inclus dans le portefeuille

de négociation du fait de l'évolution défavorable des taux d'intérêts sur le marché.

Le **risque de change** correspond au risque de pertes sur positions de change du fait de l'évolution défavorable des cours de change sur le marché.

Si la gestion des opérations de marché relève de la salle des marchés, le suivi des risques de marché est réalisé par une entité indépendante : à savoir le Service Risques de Marché relevant de la Division Risk Management.

Organisation de la salle des marchés :



Politique de placement de la Banque

Les activités de marché sont encadrées par les orientations édictées par la politique de placement, la stratégie de la Banque et les décisions et recommandations du Comité de Placement.

Elles sont déployées dans le respect de la Politique Générale des Risques et des limites risques qui encadrent chaque instrument, en termes d'exposition et types opérations.

Il est à rappeler que les placements en titres émis par le Trésor ou avec garantie de l'Etat constituent une grande part des placements pour satisfaire à l'exigence de sécurité.

Par ailleurs, pour obtenir un niveau satisfaisant de liquidité, une part des placements est effectuée en actifs liquides pouvant être mobilisés très rapidement, principalement des OPCVM.

La Salle des marchés a pour objectif la diversification des placements en investissant dans divers instruments et ce afin d'optimiser les rendements et améliorer le rapport entre le risque lié aux actifs et leur rendement.

Système de surveillance et de mesure du risque de marché

AL BARID BANK dispose d'une politique globale de gestion des risques, formalisée et validée par le Directoire et le Conseil de Surveillance, qui détaille la manière de gérer l'ensemble des risques encourus par la banque, notamment les risques de marché.

Le risque de taux et le risque de change sont les principaux risques auxquels Al Barid Bank est exposée. Leur suivi est assuré par le Service Risques de Marché, rattaché à la Direction Adjointe Risk Management.

Le risque de taux découle des placements réalisés directement par la Direction Activités de Marché et ceux réalisés par les différents organismes mandatés par la Banque.

Chaque opération de placement envisagée par la salle des marchés est précédée par une analyse du risque inhérent à ladite opération et n'est réalisée qu'après approbation du Directoire ou du Comité ALM et Placement. Des limites-risques fixées par le Directoire et validées par le Conseil de Surveillance, encadrent les différentes prises de position ; Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant... Le contrôle du respect des limites est effectué par le Service Risques de Marché qui relève de l'entité en charge du Risk Management.

Pour les placements réalisés par les mandataires, ils sont encadrés par des mandats de gestion précisant la nature des actifs éligibles à l'achat et les taux de rendements minimums garantis ou espérés. Les mandataires communiquent à la Banque de façon hebdomadaire et mensuelle des Reportings de gestion portant sur la valorisation, la sensibilité et la durée des actifs sous-jacents ainsi que sur le taux de rendement réalisé. Des comités de suivi avec les organismes mandatés par la Banque pour gérer une partie de ces placements sont régulièrement tenus. Pour l'encadrement du risque de change, des limites risques sont fixées : limite de position par devise, limite de position globale, etc.

L'entité en charge du Risk Management assure un suivi quotidien de la position change de la Banque et s'assure du respect des limites fixées.

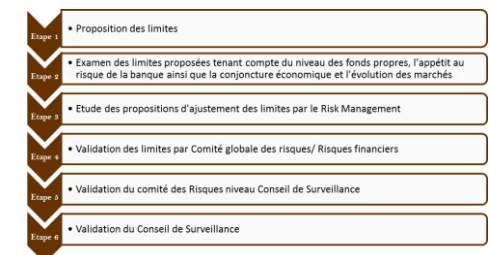
Al Barid Bank a opté pour la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre de cette catégorie de risques

Système de limites

Comme susmentionné, l'ensemble des activités de marché de la Banque est encadré par un set de limites-risques.

Procédure d'élaboration des limites :

Pour encadrer les risques de marché, une série de limites est mise en place. Pour établir et valider ces limites, le processus suivant est mis en œuvre :



Les limites-risques sont révisables au minimum une fois par an. Elles peuvent être révisées à une fréquence plus courte si le Risk Management ou la Direction des activités de marché estiment que la conjoncture économique, l'exige. Pour valider d'éventuelles nouvelles limites sur l'activité de marché, tout le processus décrit au-dessus doit être respecté.

Nature des limites établies :

- Limite par portefeuille
- Limite par contrepartie



- Limite du risque de taux
- Limite du risque de change
- Limites Prêts de Trésorerie & Prêt à Blanc
- Limite par établissement financier

Monitoring des positions et des limites et gestion des dépassements

- Le monitoring des dépassements intra journalier se fait au niveau du Middle office de la Direction Activités de Marché
- Le suivi des utilisations/limites est réalisé quotidiennement à travers le contrôle des Reportings adressés par la Direction Activités des marchés.
- Tout dépassement d'une limite risque de marché doit faire l'objet d'une demande préalable d'accord de dépassement adressé au Directoire.
- Les notifications de dépassement non autorisé sont adressées à la Direction Activités des marchés pour une régularisation sans délai.

Outils de gestion du risques

Un système informatique de gestion des opérations de marché (DIAPASON) a été mis en place. Ce système inclut un modèle risques permettant de suivre les positions de la banque, le respect des limites, la gestion des alertes et la production de reportings risques variés.

Scénarios de crise

Semestriellement, la Banque met en œuvre un programme de stress-tests pour mesurer la résistance de la banque à des chocs extrêmes mais plausibles, notamment l'évolution défavorable des paramètres du marché. Les scénarii de choc pris en compte sont les suivants :

- Pour le Portefeuille des bons du Trésor :

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

- Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs financiers privés)

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 50 points de base.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 75 points de base.

- Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs non financiers privés) :

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 100%.

Scénario : Hausse de 200 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 200%.

- Pour le portefeuille des OPCVM obligataires :

Scénario : Baisse de 2,5% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 5% de la valeur liquidative.

- Pour le portefeuille des OPCVM monétaires :

Scénario : Baisse de 1% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 2% de la valeur liquidative.

- Choc sur le marché des changes :

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 10% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 15% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Les résultats des stress-tests sont globalement satisfaisants. Ils sont régulièrement portés à la connaissance des organes de gouvernance de la Banque.

Approbation par les organes de gouvernance :

Le dispositif de gestion des risques de marché est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de marché (risques de taux, risques de change...) est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Au 31.12.2023, le montant des risques pondérés de marché, sur base consolidée, s'élève à :

	31.12.2023	31.12.2022	Var. en KDH	Var. en %
Risques de marché	6 308 164	9 188 832	-2 880 668	-31%

La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

En KDH	31.12.2023	31.12.2022	Var. en KDH	Var. en %
Risque de change pondéré	57 080	376 280	-319 200	-85%
Risque de taux pondéré	6 227 384	8 785 097	-2 557 714	-29%
Risque sur titres de propriété pondéré	23 700	27 454	-3 755	-14%
Total risques de marché pondérés	6 308 164	9 188 832	-2 880 668	-31%

Concernant le risque de taux, il est composé :

- Du risque général qui est calculé selon la méthode de l'échéancier
- Du risque spécifique :

	31.12.2023	31.12.2022	Var. en KDH	Var. en %
Exigences en fonds propres au titre du risque général de taux	273 900	462 403	-188 503	-41%
Exigences en fonds propres au titre du risque spécifique de taux	224 291	240 405	-16 114	-7%
Exigences en fonds propres au titre du risque de taux	498 191	702 808	-204 617	-29%
Risques pondérés de taux	6 227 384	8 785 097	-2 557 713	-29%

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de stop loss. Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires. Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques. Elles peuvent être révisées en

fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de stop loss par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque ;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques
- Evaluation des risques
- Maîtrise des risques
- Gestion opérationnelle des risques
- Surveillance des risques
- Reporting des risques

4-4 Risques Opérationnels :

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations.

Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

Le processus de gestion des risques opérationnels est composé des principales étapes suivantes :

- Identification des risques
- Evaluation des risques en termes d'occurrence et d'impact financier
- Maîtrise des risques à travers la mise en place d'actions d'atténuation
- Suivi et Reporting

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de back-up distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site en réduisant les délais de réplication, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une Direction dédiée



indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre des différentes actions entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Les principales briques du dispositif de gestion des risques opérationnels sont les suivantes :

- Une cartographie des risques régulièrement mise à jour qui permet l'évaluation des niveaux de risques inhérents à chacun des processus de la Banque, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;
- Un plan d'atténuation des risques majeurs dont la mise en place est suivie de près et régulièrement ;
- Un dispositif de collecte des incidents (en central et au niveau du réseau) permettant la collecte et l'analyse des pertes subies par la Banque, suite à la matérialisation des événements de risques opérationnels ;
- Un ensemble d'indicateurs-clés des risques opérationnels permettant de piloter et maîtriser les risques majeurs ;
- Un système d'alertes automatiques pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- Un Reporting risques opérationnels permettant de suivre de près l'état d'avancement des chantiers en cours ainsi que d'avoir une vue globale sur les principales pertes subies (déficits de caisse, fraudes, etc.) ;
- Un dispositif PCA conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en la matière.

A fin décembre 2023, le montant des risques opérationnels pondérés, sur base consolidée, s'élève à :

	31.12.2023	31.12.2022	Var. en KDH	Var. en %
RISQUES OPERATIONNELS	4 128 319	4 031 606	96 713	2%

5- Risques de liquidité

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, du ratio réglementaire de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 31/12/2023, Al Barid Bank confirme le respect du ratio de liquidité prescrit par Bank Al-Maghrib. Il se situe à 492% pour une limite réglementaire fixée à 100%.

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes

hypothèses d'évolution des activités et des scénarii d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

6- Risque global de taux d'intérêt

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité de banque avec la transformation des ressources essentiellement à vue ou à court terme (non échancées), en emplois à long terme essentiellement à taux fixe. Cette transformation n'étant pas adossée parfaitement génère un risque de taux qui doit être identifié, mesuré suivi et couvert.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque de taux s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- En adossement au processus de planification (à moyen terme, orientations stratégiques et plans de développement) ou de budget (projection à court terme), permettant d'accompagner ces processus et de prendre en compte les évolutions des activités et du bilan de la Banque ;
- À l'occasion des changements importants portant sur les produits ou la tarification pour en évaluer les impacts.
- À l'occasion du lancement de nouveaux produits ou toute nouvelle activité ayant un impact sur la situation du bilan et comportant des risques de taux, de liquidité ou de change.
- L'entité ALM prend en charge, au cours du processus de lancement, la mesure des précités et calcule l'impact sur la situation financière de la Banque tant à court qu'à moyen et long terme et ce en veillant notamment au respect des limites en vigueur.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur selon les conventions d'écoulement de la Banque.
- Un système de Reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur la marge nette d'intérêt et les fonds propres réglementaires, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impact des risques, par rapport à la marge nette d'intérêt et aux fonds propres réglementaires, validé par le Comité ALM.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Al Barid Bank vise à immuniser les marges d'intérêt ainsi que les fonds propres contre l'effet des fluctuations de taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) :

- Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif d'immuniser les marges d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt sur le même horizon ;
- Sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la sensibilité des fonds propres de la banque sur tout l'horizon.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité ALM de la banque (ALCO) qui se tient à fréquence régulière et qui permet de prendre les décisions permettant de maîtriser ce risque. Celui-ci :

- Valide l'ensemble des éléments du dispositif, principalement les conventions d'écoulement de l'ensemble des postes du bilan qui sont révisées périodiquement ou à l'occasion de changement de produit ou de tarification ;
- Examine les positions de risque de taux sur base trimestrielle, et assure un suivi en termes d'impasses de taux et de sensibilités à court terme ou à long terme ;
- S'assure du respect des limites et de la réalisation des actions prises pour réduire les gaps et sensibilités ;
- Décide des actions à entreprendre en termes d'instruments, de durées, de type de taux et des opérations de couverture si nécessaire.

Mesure et suivi du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire

Al Barid Bank utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Il s'agit principalement de :

Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- Jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables ;
- Jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes ;
- Suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt qui permet de mesurer l'impact d'une variation de la courbe des taux sur les revenus d'intérêt (marge d'intérêt) de la banque à court terme (exercice en cours) et ce dans le cadre de deux scénarii de stress tests.

La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux qui permet de mesurer l'impact



sur les fonds propres de catégorie I d'une variation de la courbe des taux sur tout l'horizon, et ce dans le cadre de 6 scénarii de stress tests.

Au 31 décembre 2023, les impasses de taux se présentent comme suit :

(En MMDH)	0-1 an	De 1 à 10 ans	Plus de 10 ans
Flux Actifs	45	18	10
Flux Passifs	48	26	0
GAP de taux	-3	-9	+10

Des simulations de différents scénarii de choc de taux sont effectuées pour déterminer leurs impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 31 décembre 2023, la sensibilité pour un choc de hausse parallèle des taux de 200pbs est de -58 MDH, soit -4,65% de la MNI prévisionnelle.

En outre, la perte économique dans le cadre du scénario de pentification de la courbe des taux d'intérêt est de 590 MDH, soit 16,01% des fonds propres de catégorie I.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion et de couverture à prendre.

7- Risques de non-conformité

Le dispositif de Conformité mis en place a pour objectif la maîtrise du risque de non-conformité au sein de la Banque. Ce risque se définit comme étant « le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite ».

Le dispositif de Conformité d'Al Barid Bank est piloté par la Division Conformité qui a pour principales missions : définir et coordonner la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de non-conformité.

Sur le plan organisationnel, la Division Conformité est une structure indépendante, rattachée au Directoire. Elle comprend un service anti-blanchiment international, un service lutte anti-blanchiment national, un service veille réglementaire et un service déontologie.

Les dispositifs de gestion du risque de non-conformité reposent sur :

- Un référentiel de politiques, circulaires et procédures actualisé couvrant le périmètre de la conformité ;
- Des outils automatisés permettant notamment le filtrage et le profilage de la clientèle et de ses opérations ;
- Un dispositif de sensibilisation et de formation sur les thématiques de déontologie et de lutte contre le blanchiment des capitaux au profit du personnel ;

- Une proximité des métiers et entités de la Banque dans la conformité des processus.

Le périmètre d'intervention de la Conformité couvre :

- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Le contrôle de la conformité légale et réglementaire des activités et métiers ;
- La déontologie et l'éthique, y compris ceux des marchés ;
- Le contrôle du respect des normes de gouvernance.

8- Ethique et déontologie :

La Conformité groupe est en charge de la gestion du dispositif d'éthique et de déontologie du groupe. A ce titre, elle :

- Élabore et diffuse auprès des opérationnels le Code de déontologie groupe ;
- Veille au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- Produit les rapports définis par les autorités en matière d'éthique et de déontologie ;
- Organise et met en place des séances de sensibilisation et de formation pour les collaborateurs et dirigeants ;
- Préviend et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de direction. Elle s'assure de l'existence d'un dispositif et de procédures de nature à prévenir les conflits d'intérêt en son sein ;
- Préviend les cas de corruption à travers notamment la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- Préviend et détecte les abus de marché.

9- Fonds Propres et Ratio de solvabilité :

Conformément aux exigences réglementaires, Al Barid Bank calcule son ratio de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée. Le périmètre de consolidation inclut la filiale BARID CASH détenue à 100% par AL BARID BANK et consolidée par intégration globale.

9.1. Les fonds propres sur base consolidée

Ils se présentent comme suit :

En KDH	31.12.2023	31.12.2022	Var. en KDH	Var. en %
Fonds propres de base CET1	2321814	2 841 173	-519 359	-18%
Fonds propres de catégorie 1	4021814	1 180 641	2 841 173	241%
Fonds propres de catégorie 2	652293	604 459	47 835	8%
Total fonds propres réglementaires	4674108	3 445 632	1 228 476	36%

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

9.2. La composition des fonds propres réglementaires sur base consolidée est détaillée dans les tableaux suivants :

Sur base consolidée, la composition des fonds propres, à fin décembre 2023, se présente comme suit :

	31.12.2023	31.12.2022	Var. en KDH
Capital	1 169 928	1 059 460	110 468
Réserves et RAN	1 542 367	1 503 022	39 345
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	184 522	155 995	28 526
Éléments à déduire (immo. incorporées...)	575 003	577 304	2 301
Dispositions transitoires (*)	-	-	-
Fonds propres CET1	2 321 814	2 141 174	180 641
Fonds propres AT I	1 700 000	700 000	1 000 000
FP catégorie 1	4 021 814	2 841 174	1 180 640
Dettes subordonnées et autres éléments	652 293	604 459	47 835
Dispositions transitoires	-	-	-
FP catégorie 2	652 293	604 459	47 835
Fonds propres réglementaires	4 674 108	3 445 632	1 228 476

(*) Les dispositions transitoires correspondent à l'impact de la norme IFRS9. Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporées.

9.3. Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Risque Bâlois	Approche retenue par Al Barid Bank
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	Approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres (EFP) sur base consolidée s'élèvent à :

	31.12.2023	31.12.2022	Var. en KDH	Var. en %
EFP RISQUES DE CREDIT	837 287	780 031	57 255	7%
EFP RISQUES DE MARCHE	504653	735107	-230 453	-31%
EFP RISQUES OPERATIONNELS	330266	322528	7 737	2%
TOTAL EFP	1672205	1837666	-165 461	-9%

9.4. Les ratios de solvabilité et Tier-one, sur base consolidée

Ils se présentent comme suit :

	31.12.2023	31.12.2022
Ratio CET1	11,11%	12,36%
Ratio T1	19,24%	12,36%
Ratio T2	3,12%	2,63%
Ratio de solvabilité	22,36%	14,99%

Sans l'application des dispositions transitoire relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la banque à fin décembre 2023 s'élèvent à :

	31.12.2023	31.12.2022
Ratio CET1	11,11%	12,36%
Ratio T1	19,24%	12,36%
Ratio T2	3,12%	2,63%
Ratio de solvabilité	22,36%	14,99%



Le ratio de solvabilité sur base sociale d'Al Barid Bank s'établit à :

	31.12.2023	31.12.2022
RATIO CET1	9,82%	11,78%
Ratio T1	18,35%	11,78%
Ratio T2	3,96%	3,31%
Ratio de solvabilité	22,32%	15,09%

Sur base sociale, les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et risques pondérés sont fournis dans le tableau ci-dessous :

En KDH	31.12.2023	31.12.2022	Var. en KDH	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	9 872 390	8 774 326	1098064	13%
RISQUES DE MARCHE	6308164	9 188 832	-2 880 668	-31%
RISQUES OPERATIONNELS	3734572	3 610 960	123 612	3%
TOTAL RISQUES PONDERES	19 915 126	21 574 118	-1658992	-8%
FONDS PROPRES CET1	1954892	1 842 913	111 979	6%
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	3654892	2 542 912	1111980	44%
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	789616	714 138	75 478	11%
FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES	4444507	3 257 050	1 187 457	36%

10- Gestion du capital et adéquation des fonds propres

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau prévisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le comité des risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

11- Conduite des stress-tests

Un programme de stress-tests a été mis en place par la banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

12- Ratio de liquidité :

A fin décembre 2023, le ratio de liquidité s'élève à :

	31.12.2023	31.12.2022
Ratio de liquidité	491,97%	287,68%

13- Information sur le Capital :

Le capital social s'élève à 1 086 771 500 dirhams (un milliard quatre-vingt-six millions sept cent soixante et onze mille cinq cents) divisé en 10 867 715 (dix millions huit cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

14- Rémunération du personnel dirigeant :

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des cadres dirigeants au titre de l'année 2023 s'élève à 35,4 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 23,7 millions de dirhams à fin décembre 2023.

15- Information sectorielle :

Le marché de la clientèle des Particuliers représente la principale activité de la Banque qui couvre l'ensemble du territoire marocain.

16- Information complémentaire :

La filiale Barid Cash de la banque est spécialisée dans les activités de paiement et de transfert de fonds. Son total bilan s'élève, au 31 décembre 2023, à 432 315 KDH.



COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

Principales méthodes d'évaluation appliquées au 31/12/2023

Note de présentation des règles et principes comptables

1- Présentation

Al Barid Bank est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences. Toutes ces entités sont établies au Maroc.

2- Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Barid Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3-Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des Chèques Postaux

Sont inscrits dans cette rubrique les actifs de trésorerie liquides et réalisables dans l'immédiat.

4- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Présentation générale :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées.

Créances en souffrance sur la clientèle :

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur dont ci-après les principales dispositions :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

5- Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

6- Portefeuille titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit. Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement).

6-1 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

6-2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Les titres de créance sont comptabilisés coupon couru inclus dans le prix d'acquisition. Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

6-3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

6-4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et **valorisation** ou cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

7- Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

8- Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques généraux sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9- Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

10- Intérêts et commissions

Intérêts :

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts réels dus ou intérêts courus sur les comptes CEN sont calculés individuellement (compte par compte) à chaque arrêté.

Commissions :

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

11- Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle :

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle correspondent essentiellement à la partie non utilisée des autorisations de crédit accordées à la clientèle.



Communication Financière au 31 décembre 2023



البريد بنك
AL BARID BANK

BILAN (en milliers de dirhams)

ACTIF (en milliers DH)	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 204 633	2 943 964
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	35 963 188	35 278 434
A vue	165 397	371 763
A terme	35 797 791	34 906 671
Créances sur la clientèle	11 512 352	9 544 113
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 724 170	2 452 264
Crédits et financements participatifs à l'équipement	-	-
Crédits et financements participatifs immobiliers	6 177 628	5 653 221
Autres crédits et financements participatifs	2 610 554	1 438 628
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	22 797 710	28 887 693
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12 563 072	18 587 009
Autres titres de créance	4 068 631	4 913 921
Titres de propriété	6 166 007	5 386 763
Certificats de Sukuk	-	-
Autres actifs	2 515 110	2 503 880
Titres d'investissement	15 034 562	9 308 270
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12 926 685	8 235 997
Autres titres de créance	2 107 877	1 072 273
Certificats de Sukuk	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	50 058	50 058
Participations dans les entreprises liées	50 000	50 000
Autres titres de participation et emplois assimilés	58	58
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	570 793	572 169
Immobilisations corporelles	390 268	396 620
Immobilisations données en Ijara	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	92 038 674	89 485 201

HORS BILAN (en milliers de dirhams)

HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés	202 134	213 608
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	202 134	200 607
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	13 001
Engagements reçus	449 968	55 644
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	400 000	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	49 968	45 198
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	10 446
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

ETAT DES SOLDES DE GESTION (en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2023	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	2 277 385	1 813 597
- Intérêts et charges assimilés	1 264 496	646 675
MARGE D'INTERET	1 012 889	1 166 922
+ Produits sur financements participatifs	-	-
- Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
+ Commissions perçues	834 550	801 550
- Commissions servies	142 852	97 752
MARGE SUR COMMISSIONS	691 698	703 798
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	406 621	7 424
+ Résultat des opérations sur titres de placement	169 987	239 844
+ Résultat des opérations de change	94 242	76 881
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ	670 850	170 387
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	45 991	5 812
- Diverses autres charges bancaires	139 689	161 105
+/- Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	2 281 739	1 545 040
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	508
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	59 595	67 032
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	1 542 752	1 529 627
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	610 421	82 953
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	74 749	53 889
- Reprises de subventions nettes de reprises aux provisions	70 136	86 860
RESULTAT COURANT	465 536	115 924
RESULTAT NON COURANT	- 58 540	94 583
- Impôts sur les résultats	186 103	13 366
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	220 893	7 975

BILAN (en milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	15 922 697	16 946 360
A vue	920 788	4 838 122
A terme	15 001 909	12 108 238
Dépôts de la clientèle	68 199 524	66 819 034
Comptes à vue créditeurs	31 681 831	30 858 496
Comptes d'épargne	35 251 887	34 635 132
Dépôts à terme	80 635	892 206
Autres comptes créditeurs	1 185 171	433 200
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 200 620	1 342 852
Provisions pour risques et charges	727 548	657 412
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	2 352 293	1 304 458
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Reserves et primes liées au capital	81 512	81 114
Capital	1 086 772	976 772
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 246 815	1 349 224
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	220 893	7 975
TOTAL DU PASSIF	92 038 674	89 485 201

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (en milliers de dirhams)

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 205 721	3 624 125
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	953 033	665 507
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	487 157	443 365
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	837 195	705 175
Produits sur titres de propriété et certificats sukus	42 323	1 604
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	834 550	801 549
Autres produits bancaires	2 051 463	1 007 375
Transferts de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 923 982	2 079 085
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	543 100	302 118
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	721 396	344 557
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	1 659 486	1 432 410
Transferts de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	2 281 739	1 545 040
Produits d'exploitation non bancaire	59 595	67 032
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 542 752	1 529 627
Charges de personnel	716 084	705 966
Impôts et taxes	75 411	72 451
Charges externes	635 639	638 604
Autres charges générales d'exploitation	46 419	40 370
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	69 199	72 236
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	511 583	174 173
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	180 940	135 918
Pertes sur créances irrécouvrables	16 328	19 750
Autres dotations aux provisions	314 315	18 505
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	178 537	207 652
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	122 519	101 779
Recuperations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	56 018	105 873
RESULTAT COURANT	465 536	115 924
Produits non courants	2 338	2 662
Charges non courantes	60 878	97 245
RESULTAT AVANT IMPOTS	406 996	21 341
Impôts sur les résultats	186 103	13 366
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	220 893	7 975
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-	-
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	220 893	7 975
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	69 199	72 236
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	210 271	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	87 861	-
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	42 109	77 968
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	431	529
- Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	6 291
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	545 684	4 577
- Bénéfices distribués	109 984	96 700
± AUTOFINANCEMENT	435 700	101 277



Communication Financière au 31 décembre 2023



البريد بنك
AL BARID BANK

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	7 570 446	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	7 570 446	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 425 431	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	1 425 431	-	-

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE (RISQUES > 10% FP)

(en milliers de dirhams)

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie donnés)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
5	3 851 395	-	0	-	-	1 300 761

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DEL'HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

(en milliers de dirhams)

BILAN	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF	267 752	367 193
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	226 774	159 302
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	40 978	207 891
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF	-	-
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
Dépôts de la clientèle	-	-
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Capital et réserves	-	-
Provisions	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat net	-	-
HORS BILAN	-	-
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-

MARGE D'INTERET

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
INTERETS PERCUS	2 277 385	1 813 597
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	953 033	665 057
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	487 157	443 365
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	837 195	705 175
INTERETS SERVIS	1 264 496	646 675
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	543 100	302 118
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	721 396	344 557
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	1 012 889	1 166 922

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(en milliers de dirhams)

	D<= 1 mois	1 mois <D<= 3 mois	3 mois <D<= 1 an	1 an <D<= 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	413 543	509 016	2 059 511	3 329 318	2 859 773	9 170 161
Titres de créance	462 870	780 439	2 918 193	11 453 371	15 874 794	31 489 667
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	875 413	1 289 455	4 977 704	14 782 689	18 734 567	40 659 828
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 612 789	4 381 349	-	-	-	14 994 138
Dettes envers la clientèle	11 509	21 507	47 099	-	-	80 115
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées	-	-	-	600 000	-	600 000
TOTAL	10 624 298	4 402 856	47 099	600 000	-	15 674 253

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)	42 323	1 604
Dividendes sur titres OPCVM	41 671	-
Dividendes sur autres titres de propriété	652	1 604
Autres produits sur titres de propriété	-	-
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	-	-
Dividendes sur titres de participation	-	-
Dividendes sur participations liées	-	-
Autres produits sur titres de propriété	-	-

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

(en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	31/12/2023	31/12/2022
COMMISSIONS RECUES	834 550	801 550
Commissions sur fonctionnement de comptes	333 624	298 424
Commissions sur moyens de paiement	278 814	287 056
Commissions sur opérations sur titres	1 095	1 961
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	1 292	1 264
Commissions sur prestations de service sur crédit	7 148	6 643
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Commissions sur ventes de produits d'assurance	48 293	43 905
Commissions sur autres prestations de service	164 284	162 297
COMMISSIONS VERSEES	142 853	97 752
Commissions sur moyens de paiement	19 606	15 849
Commissions sur achats et ventes de titres	217	524
Commissions sur droits de garde de titres	7 950	8 238
Commissions et courtages sur opérations de marché	5 146	2 762
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	64 682	37 163
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	45 252	33 216

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	31/12/2023	31/12/2022
Gains sur titres de transaction	416 831	105 798
Perte sur titres de transaction	10 210	113 222
Résultat sur titres de transaction	406 621	7 424
Plus-values de cession sur titres de placement	1 476 120	775 270
Moins-values de cession sur titres de placement	1 306 133	1 015 114
Résultat sur titres de placement	169 987	239 844
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
Résultat sur engagements sur titres	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-
Résultat sur engagements sur produits dérivés	-	-
Produits sur opérations de change	154 844	122 098
Charges sur opérations de change	60 602	45 217
Résultat sur opérations de change	94 242	76 881



CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 542 752	1 529 627
Charges de personnel	716 084	705 966
Salaires et appointements	501 584	493 670
Primes et Gratifications	118 677	119 708
Autres rémunérations du personnel	1 467	1 443
Charges d'assurances sociales	15 150	14 925
Charges de retraite	54 309	53 359
Charges de formation	14 412	13 106
Autres charges de personnel	10 485	9 755
Impôts et taxes	75 411	72 451
Taxe urbaine et taxe d'édilité	-	-
Patente	48 607	46 568
Taxes locales	21 651	21 819
Droits d'enregistrement	-	-
Timbres fiscaux et formules timbrées	10	-
Taxes sur les véhicules	16	16
Autres impôts et taxes, droits assimilés	5 127	4 048
Charges extérieures	295 580	288 511
Loyers de crédit-bail	-	-
Loyers de location simple	196 154	195 688
Frais d'entretien et de réparation	52 088	47 816
Rémunération du personnel intérimaire	4 168	4 223
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14 181	13 952
Primes d'assurance	5 974	5 416
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	23 015	21 416
Charges externes	340 059	350 093
Transport et déplacement	18 872	15 951
Mission et réception	13 349	9 615
Publicité, publication et relations publiques	35 759	42 183
Frais postaux & de télécommunication	27 525	28 067
Frais de recherche et de documentation	5 412	4 818
Frais de conseil et d'assemblée	-	-
Dons et cotisations	6 632	4 460
Fournitures de bureau et imprimés	35 705	27 824
Autres charges externes	196 805	217 175
Autres charges d'exploitation	46 419	40 370
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	43 029	35 977
Pénalités et délits	385	298
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	1 962	4 042
Diverses autres charges générales d'exploitation	1 043	53
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles	69 199	72 236

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits bancaires	2 051 463	1 007 375
Autres charges bancaires	1 659 486	1 432 410
Produits d'exploitation non bancaires	59 595	67 032
Charges d'exploitation non bancaires	-	-

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PAR POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(en milliers de dirhams)

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT
I - VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE			
- Activité bancaire	2 281 739	610 420	406 996
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	2 281 739	610 420	406 996
2 - VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE			
- MAROC	2 281 739	610 420	406 996
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	2 281 739	610 420	406 996

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers de dirhams)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
. Bénéfice net		220 893
. Perte nette		-
II - REINTEGRATIONS FISCALES		
I - Courantes		335 149
- I/S		186 103
- Cadeaux Pub Non Déductibles		1 506
- Cotisations et Dons non déductibles		186
- PROV Créances douteuses 2021		135 918
- Charges /Exercices antérieurs		4 612
- Excédent d'amortissement non déductible		521
- Autres Charges Non Déductibles		2 109
- Provisions pour Risques et charges Non déductibles		4 194
2 - Non courantes		93 893
- CSS/Bénéfices		403
- Provision pour Risques Généraux		76 961
- Pénalités et amendes non déductibles		11
- Autres Charges Non courantes non Déductibles		1 105
- Abandon de créances - passage en perte		15 413
III - DEDUCTIONS FISCALES		
I - Courantes		16 668
Dividendes		16 668
2 - Non courantes		140 280
- Reprises/PRC antérieurement imposées		23 088
- Dégrèvement sur CSS/Bénéfices		-
- Reprises/CES 2021		101 779
- Reprises/Provisions CES antérieurement imposées		15 413
des créances passées en perte		-
TOTAL		649 935
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		492 987
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		492 987
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		-
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		-
. Exercice n-3		-
. Exercice n-2		-
. Exercice n-1		-
VI - RESULTAT NET FISCAL		492 987
. Bénéfice net fiscal (A - C)		492 987
OU		-
. Déficit net fiscal (B)		-
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		-
. Exercice n-3		-
. Exercice n-2		-
. Exercice n-1		-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)



DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers de dirhams)

I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	465 536
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	149 046
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	16 668
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	597 914
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	224 218
. Résultat courant après impôts (=)	373 696

II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
	1	2	3	
A. TVA collectée	42 999	138 985	135 177	46 807
B. TVA à récupérer	33 737	158 357	166 860	25 234
. Sur charges	31 404	150 181	158 100	23 485
. Sur immobilisations	2 333	8 176	8 760	1 749
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	9 262	-	19 372	-
			31 683	21 573

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'AL BARID BANK

(en milliers de dirhams)

Montant du capital:	1 086 772			
Montant du capital social souscrit et non appelé	-			
Valeur nominale des titres	100			
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus	Part du capital détenue %	
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Barid Al Maghrib		9 767 715	10 867 715	100%
Total		9 767 715	10 867 715	100%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de dirhams)

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	1 349 224	Réserve légale	399
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	109 985
Résultat net de l'exercice	7 975	Autres affectations	-
Prélèvements sur les bénéfices	-	Report à nouveau	1 246 815
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 357 199	TOTAL B	1 357 199

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers de dirhams)

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	4 988 286	3 719 543	3 106 262
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	2 281 739	1 545 040	2 148 536
2- Résultat avant impôts	406 996	21 341	571 475
3- Impôts sur les résultats	186 103	13 366	248 913
4- Bénéfices distribués	109 984	96 700	32 722
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	-	-	-
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	20,33	0,82	33,02
Bénéfice distribué par action ou part sociale	10,12	9,90	3,35
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	716 084	705 966	699 776
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 599	3 468	3 404

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

* Date de clôture de l'exercice	31/12/2023
* Date d'établissement des états de synthèse	Mars 2024

II. EVENEMENTS POSTERIEURS AU

NEANT

EFFECTIFS

(en nombre)

EFFECTIFS	31/12/2023	31/12/2022
Effectifs rémunérés	3 599	3 468
Effectifs utilisés	3 599	3 468
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	2 883	2 853
Employés (équivalent plein temps)	716	615
dont effectifs employés à l'étranger	-	-

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Titres dont l'établissement est dépositaire	5 819	5 847	5 821 339	4 488 310
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RESEAU

(en nombre)

RESEAU	31/12/2023	31/12/2022
Guichets permanents	937	937
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques et guichets automatiques de banque	1 033	1 033
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTELE

(en nombre)

	31/12/2023
Comptes courants	32 454
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	2 629
Autres comptes chèques	4 049 718
Comptes d'affacturage	-
Comptes d'épargne	4 749 320
Comptes à terme	125
Bons de caisse	88
Autres comptes de dépôts (*)	1 461 382

(*) "Autres Comptes de Dépôts" intègre principalement les comptes de la CSP "Porteurs Cartes Prépayées".

ETATS A NEANT

Code état	Appellation
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
B12	TITRES DE CREANCES EMIS
B15	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
B19	ENGAGEMENTS SUR TITRES
B20	OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES



COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca

AL BARID BANK S.A (ABB)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'AL BARID BANK S.A (ABB) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des Informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 4 988 285, dont un bénéfice net de KMAD 220 893, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'AL BARID BANK S.A (ABB) arrêtés au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
7 Bd. Othman Sbaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 22 90 - Fax : 05 22 29 94 71

Faiçal MEKOUAR

Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Tél: 0522 27 47 34 Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI

Associé